



SM Veyle vivante (Siren : 250102431)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Mézériat
Arrondissement	Bourg-en-Bresse
Département	Ain
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/09/2003
Date d'effet	22/09/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. GERARD BRANCHY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	74 place de la gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	01660 MEZERIAT
Téléphone	04 74 50 26 66
Fax	04 74 50 02 68
Courriel	contact@veyle-vivante.com
Site internet	www.veyle-vivante.com

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	108 386
Densité moyenne	138,48

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
01	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse (200071751)	CA
01	CC de la Dombes (200069193)	CC
01	CC de la Veyle (200070555)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols <i>mise en oeuvre ou participation à des actions visant à maîtriser les eaux de ruissellement et l'érosion des sols en milieu non urbain</i>
- Autres actions environnementales <i>- mise en oeuvre ou participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau; - protection et conservation des eaux superficielles ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de cette ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programme portés par la structure ; - animation, sensibilisation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)